

Jean Bernatchez, Ph.D. professeur-chercheur
Groupe de recherche APPrentissage et SOcialisation (APPSO)

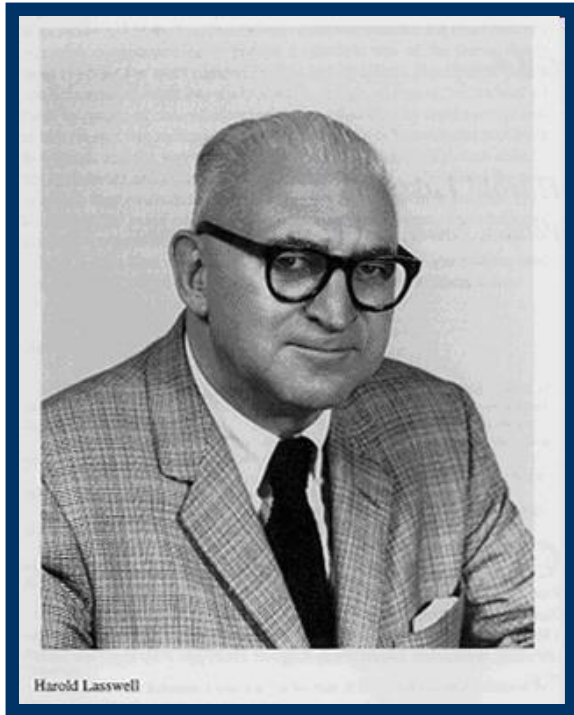
Assurer la qualité, la pertinence et l'efficacité des activités universitaires au Québec : principes, modalités et enjeux



**Communication au 7e Congrès international sur le pilotage des
systèmes d'éducation et de formation par les indicateurs.**

Rabat (Maroc) - 21 avril 2010

Le questionnement de Lasswell



Le questionnement du politologue étatsunien Harold Lasswell sert à mieux comprendre le processus de communication.

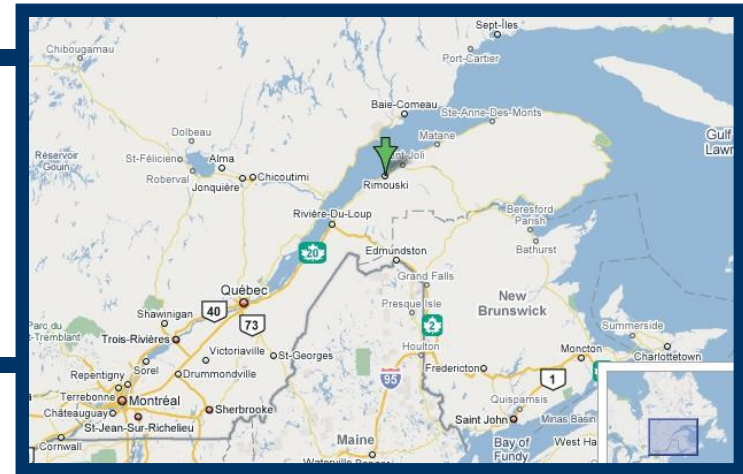
Qui dit **quoi** à qui, comment et pourquoi ?

À qui ? : à vous.

Comment ? : par une présentation de 40 minutes suivie d'une période de discussion.

Pourquoi ? : pour se familiariser avec les mécanismes d'assurance-qualité des activités universitaires au Québec (un exemple de ce qu'il est possible de faire, mais pas un modèle).

Qui ?



professeur-chercheur de l'UQAR

politologue spécialisé en administration et politiques scolaires

25 années de pratique professionnelle en gestion de l'éducation

recherche sur les politiques publiques de l'éducation, sur la gestion et la gouvernance scolaires

formation des cadres de l'éducation dans l'Est du Québec

père de 4 enfants et **citoyen** engagé bénévolement dans diverses causes liées à la justice sociale et à la lutte contre la pauvreté

Dit quoi ?

Ma communication porte sur les principes (le pourquoi), les modalités (le comment) et les enjeux (les questionnements inhérents) des mécanismes d'évaluation des activités universitaires au Québec, en ce qui a trait à leur **qualité**, à leur **pertinence** et à leur **efficience**.

Les matériaux utiles à mon propos reposent sur trois méthodes classiques de l'étude des politiques publiques : l'analyse documentaire, les entrevues avec les acteurs et l'observation participante.

Ils ont été récoltés entre autres dans le contexte d'une recherche comparative de l'*Alliance for International Higher Education Policy Studies* (AIHEPS) de l'Université de New York sur l'étude des politiques publiques de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord.

Dit quoi ? (suite)

Également, au plan de l'observation participante, ma précédente pratique professionnelle m'a amené :

- (1) à participer à l'évaluation des programmes de cycles supérieurs des établissements du réseau de l'Université du Québec (1989-2002) ;
- (2) à rédiger sa première politique cadre d'évaluation périodique des programmes (1991) ;
- (3) à définir les normes et à appliquer les modalités d'évaluation des programmes à l'École nationale d'administration publique (ENAP) du réseau de l'Université du Québec (2002-2007).

Je porte cependant un regard critique sur cette pratique professionnelle, nourri par la recherche et les lectures savantes.



Plan de la communication

(1) Mise en contexte : le Québec, son système d'éducation et ses universités.

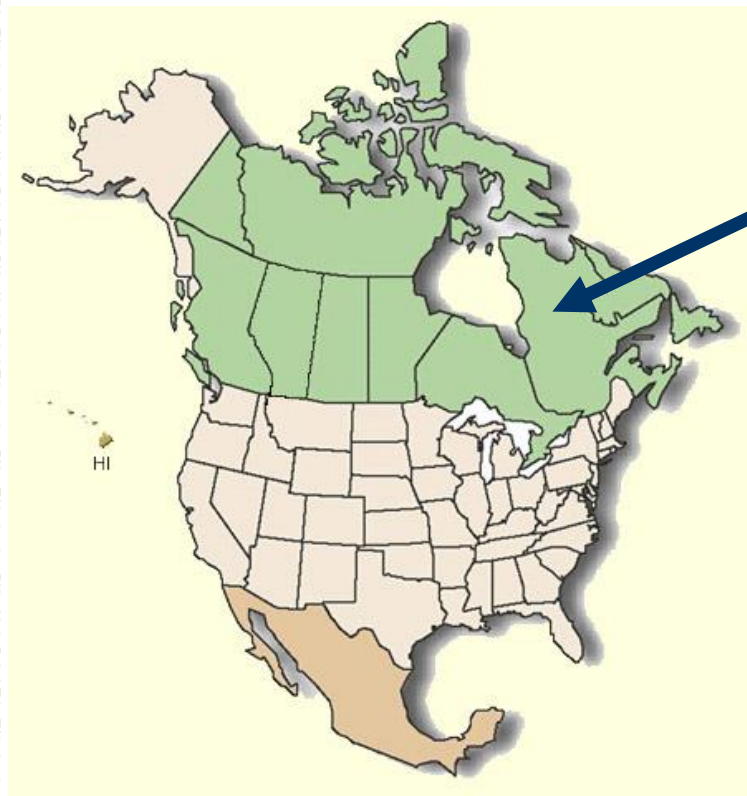
(2) Un changement de paradigme : de la République de la science à l'économie du savoir.

(3) L'évaluation des activités universitaires : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

(4) Les enjeux : effets pervers, inflation des diplômes et sur-utilisation des indicateurs quantitatifs.

Le Québec

(1) Mise en contexte



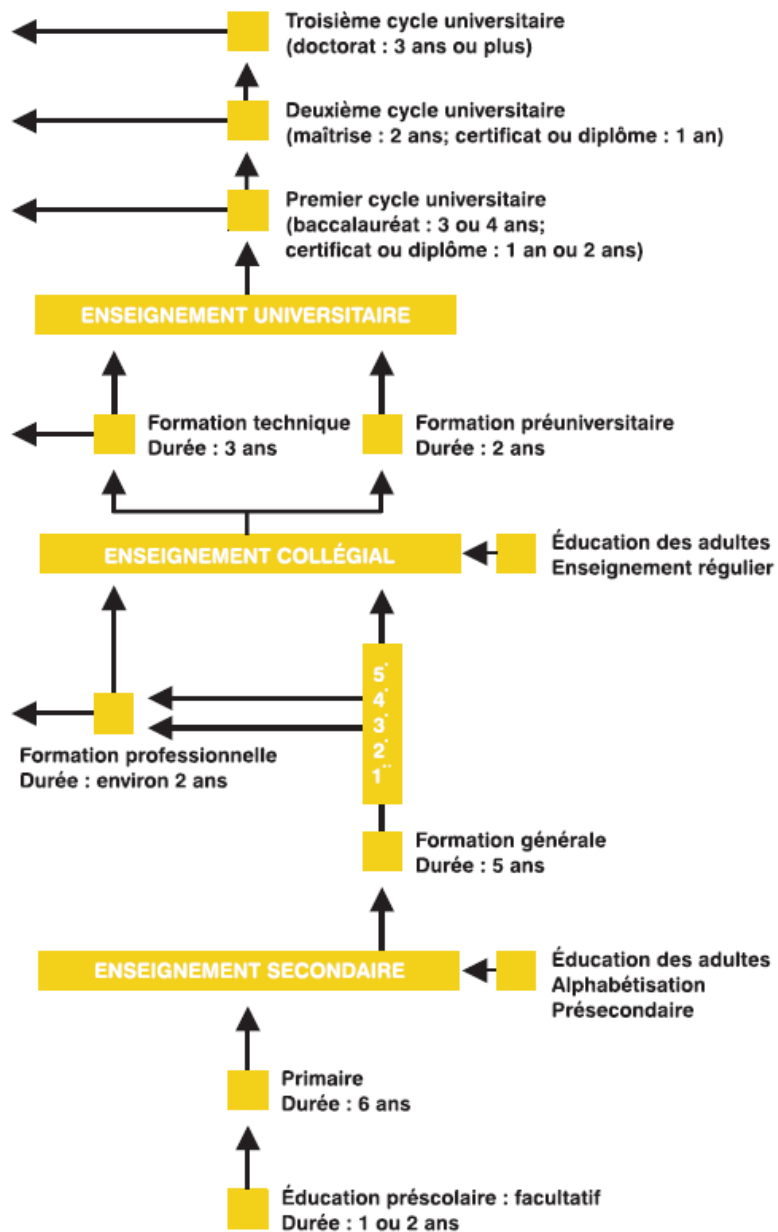
Québec

province canadienne dont la population (7,8 millions) est francophone à 81 %

dans les entités fédérées d'Amérique du Nord, l'enseignement supérieur est de la juridiction des provinces et des États (94 systèmes d'éducation différents)

Le système d'enseignement au Québec

MARCHÉ DU TRAVAIL



le système LMD est la norme

notre *Licence* s'appelle par contre *Baccalauréat*

le niveau collégial (2 ou 3 ans) fait aussi partie de l'enseignement supérieur

les niveaux préscolaire, primaire et secondaire comptent 12 années de scolarité

Les universités québécoises

(1) Mise en contexte

Toutes les universités québécoises sont publiques (caractéristique exclusive au Québec, dans tout l'Amérique du Nord). Seuls les établissements identifiés dans la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* peuvent prétendre offrir une formation universitaire. Cette loi reconnaît **9 universités**.

Université McGill (fondée en 1829) ; Université Laval (1852) ; Université Bishop's (1853) ; Université de Montréal (1920), d'abord succursale de Laval (1878), et ses deux écoles affiliées, École Polytechnique (1873) et École des Hautes études commerciales (1907) ; Université de Sherbrooke (1954) ; **Université du Québec (1968)** ; Université Concordia (1974).

Le réseau de l'Université du Québec

(1) Mise en contexte

L'Université du Québec est constituée de six établissements :

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Université du Québec en Outaouais (UQO)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

d'un Institut national de la recherche scientifique (INRS) qui compte 4 centres ;
de 3 écoles professionnelles spécialisées en administration publique (ENAP),
en ingénierie (ETS) et en formation à distance (Télé-université).

Un changement de paradigme ...

(2) Un changement de paradigme

Jusqu'en 1980 environ, l'institution universitaire québécoise fonctionnait selon un modèle classique de production et de diffusion des connaissances que Polanyi (1962) qualifiait de **République de la science** et qui était caractérisé par la grande autonomie de la communauté scientifique.

Graduellement s'est imposé ensuite le modèle dont fait la promotion l'OCDE, qualifié d'**Économie du savoir**, marqué par la volonté d'instrumentalisation des activités universitaires au service des besoins de l'économie nationale, dans la perspective de la rendre plus concurrentielle et de s'approprier une part plus importante du marché mondial.

... repérable dans les politiques

(2) Un changement de paradigme

Pour tendre vers ce changement de paradigme, pour faire en sorte que les universités y adhèrent, les politiques publiques au Québec ont puisé aux fondements de trois grandes théories, qui influencent les politiques publiques de nombreux pays de l'OCDE : (1) la **théorie des systèmes d'innovation** ; (2) la **théorie du Mode 2** ; (3) la **théorie de la Triple Hélice**.

Une politique publique concerne ce qu'un gouvernement décide de faire (ou de ne pas faire, mais de façon consciente) pour mettre de l'ordre dans un secteur donné (ici, dans le secteur universitaire). Les politiques publiques s'inspirent de plus en plus d'un cadre de référence qu'il est possible de repérer dans les documents de politiques, considérant les références à des ouvrages théoriques.

La théorie des systèmes d'innovation

(2) Un changement de paradigme

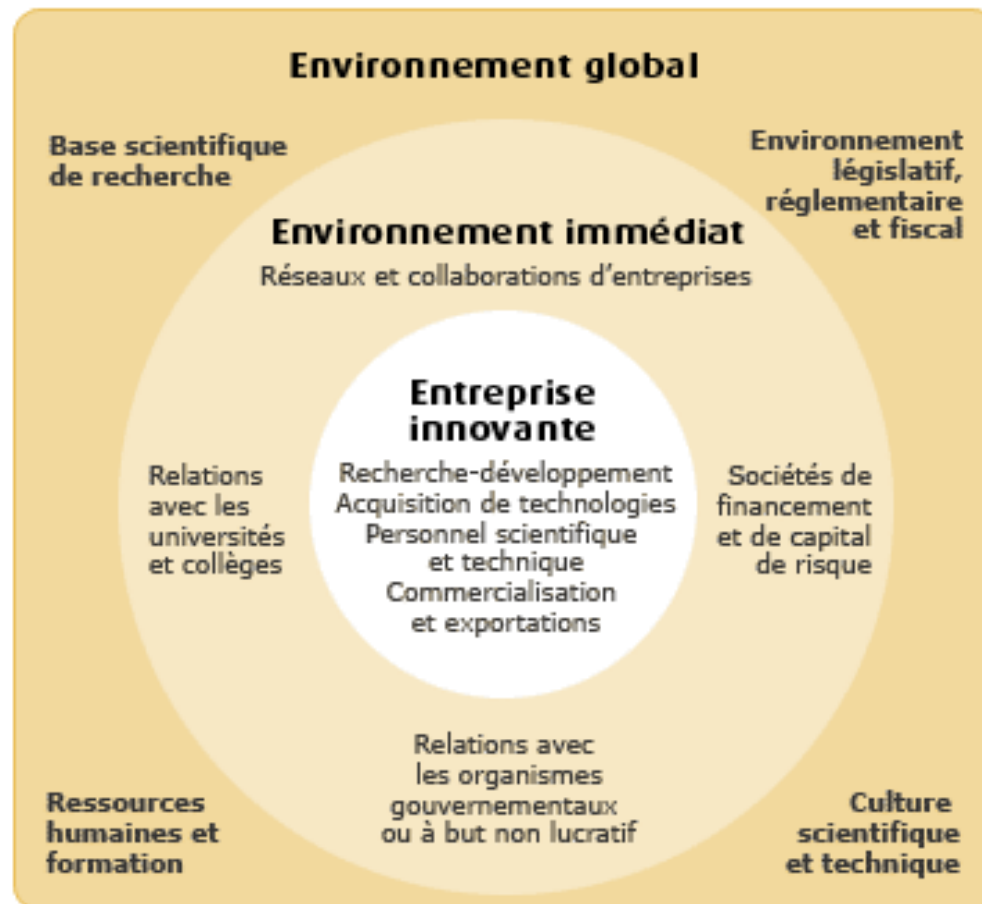
La théorie des **systèmes d'innovation** est plurielle.

Amable (2001, 367) juge que le point de départ des recherches afférentes est « l'abandon de la conception de l'innovation comme un processus de décision individuel indépendant de l'environnement au profit d'une conception d'acteurs insérés dans différents réseaux d'institutions ».

Lundvall et les membres de son équipe du *Danish Research Unit for Industrial Dynamics* (DRUID) sont les plus influents chercheurs associés à cette théorie. Lundvall occupe un poste stratégique à l'OCDE lors de la définition de la notion d'économie du savoir.

Le système québécois d'innovation

(2) Un changement de paradigme



Le Mode 2 de production du savoir

(2) Un changement de paradigme

Caractéristiques des modes 1 et 2

The New Production of Knowledge [Gibbons et al., 1994]

Mode 1	Mode 2
Intérêts académiques	Contexte d'application
Contexte disciplinaire	Contexte transdisciplinaire
Homogénéité des lieux de pratique et des praticiens : organisation hiérarchique et institutionnalisée	Hétérogénéité des lieux de pratique et des praticiens : organisation égalitaire et transitoire
Autonomie relative, technicité	Responsabilité sociale, réflexivité
Évaluation par les pairs	Évaluation selon des considérations variées

APPSO fonctionne selon le Mode 2

(2) Un changement de paradigme

Le Groupe de recherche APPrentissage et SOcialisation (APPSO) dont je suis membre fonctionne selon le **Mode 2** : recherche orientée objet, transdisciplinarité, responsabilité sociale, structure égalitaire...



Bernatchez

Laroui

Lévesque

Lavoie

Deschenaux

Le théorie de la Triple Hélice

(2) Un changement de paradigme

La théorie de la **triple hélice** (université, État, industrie) est développée par Etzkowitz (États-Unis) et Leydesdorff (Pays-Bas) dans plusieurs textes publiés à compter des années 1990.

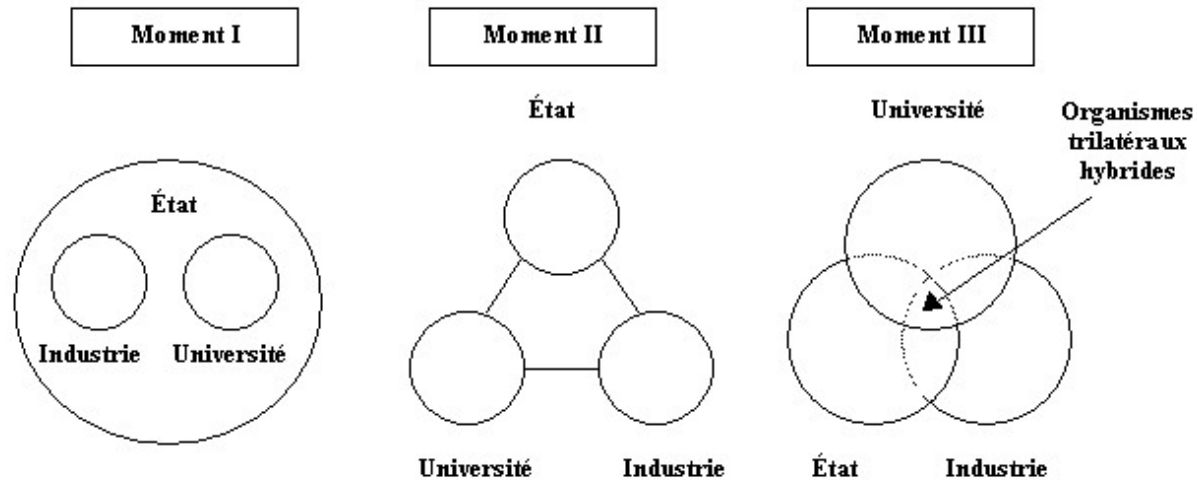
Etzkowitz et Leydesdorff (2000) croient que l'évolution des systèmes d'innovation se reflète par divers arrangements institutionnels qui déterminent la nature des relations entre l'État, les universités et l'industrie.

Ces arrangements sont des moments du modèle de la Triple Hélice. Les auteurs établissent une analogie avec la double hélice de l'ADN.

La Triple Hélice III

(2) Un changement de paradigme

Le stade achevé (**Triple Hélice III**) implique la création d'un environnement où l'on retrouve des initiatives et des organismes trilatéraux de développement économique fondés sur la connaissance, comme les **incubateurs d'entreprises** et les **parcs technologiques**.



Impact dans les universités du Québec

(2) Un changement de paradigme

	République de la science (1960-1979)	Économie du savoir (1990-)
valeurs	humanisme et solidarité sociale; autonomie de la communauté universitaire	utilitarisme et liberté individuelle; partenariat entre l'université et les organisations
normes	accessibilité; recherche disciplinaire selon des intérêts essentiellement universitaires	performance; recherche contextualisée selon des intérêts variés
principes	démocratisation; autorégulation, évaluation par les pairs avec primauté de la qualité scientifique	instrumentalisation; collaboration, évaluation selon des considérations variées (qualité, pertinence, efficience)
images	<i>Qui s'instruit s'enrichit, savoir accessible à tous; le professeur comme savant membre d'une communauté autonome, la république de la science</i>	<i>Savoir changer le monde pour développer un Québec prospère, savoir profitable à chacun; le professeur- chercheur comme agent socio- économique expert au service du système national d'innovation</i>

Qualité, pertinence, efficience

(2) Un changement de paradigme

La **qualité** fait référence au respect des normes scientifiques et éthiques.

La **pertinence** (à compter des années 1980) se décline en quatre volets :
(1) pertinence socioéconomique (activités universitaires adaptées aux besoins socioéconomiques) ; (2) pertinence scientifique (activités universitaires adaptées aux progrès récents du champ d'étude) ;
(3) pertinence systémique (activités des différentes universités complémentaires, au regard au système québécois d'innovation) ;
(4) pertinence institutionnelle (activités universitaires en adéquation avec les plans stratégiques de développement des universités).

L'**efficience** (à compter des années 1990) implique l'efficacité la plus grande, en consommant le moins possible de ressources.

Les activités universitaires

(3) L'évaluation des activités universitaires

L'Université québécoise a trois missions : l'**enseignement**, la **recherche** et le **service à la collectivité**.

Chaque année, chaque professeur d'université doit faire adopter par ses collègues et par la direction sa tâche annuelle de travail, modulée en fonction des trois missions universitaires. Par exemple :

Enseignement : 40 % (la charge normale est de 4 cours de 45 heures)

Recherche : 40 % (le professeur doit postuler à des concours pour obtenir le financement requis)

Service à la collectivité : 20 % (par exemple, la recherche-action que j'ai menée dans une école secondaire afin de favoriser la réussite scolaire)

Évaluation de l'enseignement (micro)

(3) L'évaluation des activités universitaires

Débute dans la classe par l'adhésion des étudiants et du professeur, avant le début d'une activité de formation, à un **plan de cours détaillé** qui a une valeur légale (contrat entre un « client » et un « fournisseur de services »).

Se poursuit au terme de l'activité de formation avec une évaluation systématique de l'enseignement reçu, grâce aux **questionnaires électroniques d'évaluation** administrés par les universités.

Ces pratiques officielles d'évaluation de l'enseignement coexistent avec des **pratiques officieuses**, où la rigueur est rarement au rendez-vous (par exemple : RateMyProfessors.com).

Évaluation de l'enseignement (macro)

(3) L'évaluation des activités universitaires

Les universités québécoises sont tenues d'évaluer systématiquement tous leurs programmes de formation au moins une fois tous les dix ans, suivant un protocole strict qui reprend les éléments d'une **politique cadre d'évaluation périodique** à laquelle sont tenues d'adhérer toutes les universités. On y retrouve de nombreux indicateurs quantitatifs normés.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est l'instance qui coordonne cette responsabilité collective.

Également, tout nouveau projet de programme universitaire doit être soumis à la CREPUQ (étude de l'aspect qualité) et au ministère de l'Éducation (aspects pertinence et efficience).

Évaluation de la recherche

(3) L'évaluation des activités universitaires

Chaque professeur est responsable d'obtenir le financement nécessaire à ses travaux de recherche. Il doit pour ce faire soumettre aux organismes subventionnaires un projet de recherche souvent défini sur trois ans et la plupart du temps réalisé en équipe.

Ce projet est évalué par les pairs sur la base de sa qualité scientifique et de la qualité du dossier de publications des chercheurs. Les taux de succès varient habituellement entre 25 % et 50 %, selon les organismes et les programmes.

Des critères de qualité, de pertinence et d'efficacité sont utilisés par les organismes subventionnaires pour évaluer les demandes.

Évaluation des services à la collectivité

(3) L'évaluation des activités universitaires

Généralement, ce sont les utilisateurs des services qui évaluent la contribution des professeurs à ce chapitre.

L'évaluation se fait de plusieurs manières, considérant les multiples formes possibles de livrables : produits, services, interventions, programmes...

L'université québécoise doit aussi globalement rendre des comptes à l'État, pourvoyeur, représentant légitime des utilisateurs des services de l'université publique. Un rapport d'activités est soumis annuellement au gouvernement. Son contenu est nommé par la loi et il contient de nombreux indicateurs quantitatifs. Ce rapport doit aussi être défendu en commission parlementaire (devant les députés) par le chef d'établissement.

Effets pervers

(4) Les enjeux

L'évaluation de l'enseignement par les étudiants, réalisée selon les règles de l'art, peut avoir une incidence positive sur la qualité de l'enseignement dispensé. Il faut par contre que cette évaluation soit faite de bonne foi par les étudiants et que le professeur soit ouvert à la critique.

Au plan des effets pervers, on observe une baisse généralisée des exigences dans les cours et une hausse des résultats des étudiants, attribuables au moins en partie à l'évaluation de l'enseignement par les étudiants. Cela induit aussi un mouvement d'inflation des diplômes. Alors qu'auparavant, un premier cycle universitaire était suffisant pour accéder à une profession, maintenant, c'est le grade de 2e cycle qui est requis.

Sur-utilisation d'indicateurs quantitatifs

(4) Les enjeux

Tout ne se quantifie pas, mais il est utile d'apprécier quantitativement les choses qui nous échappent, d'un point de vue qualitatif.

On recherche sous le reverbère un objet perdu sous prétexte que c'est le seul endroit qui est éclairé.



Conclusion

On peut raisonnablement affirmer que toutes ces évaluations contribuent à accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité des activités universitaires. Toutefois, ces concepts ne sont pas neutres. Ils riment de plus en plus avec la volonté de mieux servir les intérêts du marché mondialisé, selon le modèle promu par l'OCDE et diffusé sous le nom d'**économie du savoir**.

Il existe cependant dans les universités québécoises des îlots de résistance à ce mouvement. L'UNESCO propose un modèle alternatif à celui de l'OCDE, anthropocentrique et diffusé sous le nom de **sociétés du savoir**, sociétés au pluriel pour bien rendre compte de la diversité culturelle. Ces sociétés doivent reposer sur le respect de la dignité humaine, sur la justice sociale, sur la solidarité entre les peuples et en leur sein.